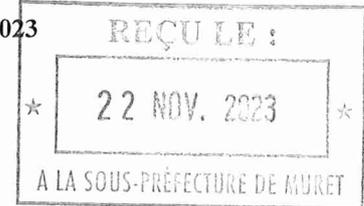


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023



**DOSSIER N° 2023-61 : RENOVATION DE LA FACADE ET DU BALCON DE L'ANCIENNE MAIRIE**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente-et-un octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 15</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.
<b>ABSENTS : 04</b>	M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BELMONTE José. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent

**SECRETARE DE SEANCE** : M. BAÑULS Cédric

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait retenu un artisan pour rénover la façade et le balcon de l'ancienne mairie qui présentaient des altérations. Il s'agissait ainsi d'une réfection partielle de cette façade. Malheureusement, l'artisan retenu est décédé juste après avoir été retenu.

Ainsi une nouvelle mise en concurrence a dû être lancée. Cinq devis sont désormais en compétition.

M. le maire propose de retenir pour cette réfection de façade, la société QUEVA RENOVATION de Saint-Araïlle pour une proposition d'un montant de 2 765,00 € HT et SCT de Francon pour le balcon pour un devis de 973,00 € HT. Les travaux sont demandés dans un délai de 6 mois à compter de la notification.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver pour la rénovation de la façade de l'ancienne mairie, le devis de la société QUEVA RENOVATION de Saint-Araïlle, d'un montant de 2 765,00 € HT et pour le balcon, le devis de l'entreprise SCT de Francon, d'un montant de 973,00 € HT.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis et tout document relatif à ce dossier.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 13 novembre 2023.  
Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>